

Ministère de la Communauté française

Bruxelles, le 12 AVR, 2002

Monsieur Pierre DHERTE Délégué ASCO Rue Isidore Verheyden, 10, 1050
BRUXELLES

Objet: Base données comédiens et participation au Comité de Concertation

Monsieur Dherte,

Suite à la réflexion entamée dans le cadre du l'estival du Film d'Amour et à laquelle vous faites référence dans votre lettre datée du 20 février 2002, **j'ai l'honneur de vous annoncer qu'une nouvelle base de données consacrée aux comédiens de la Communauté française de Belgique va être élaborée.**

Ce nouveau répertoire devrait figurer dans la MediaBase qui, comme vous l'avez justement signalé, constitue un outil de pointe pour la promotion du secteur de l'Audiovisuel et qui représente, à l'heure actuelle, l'application idéale vu la possibilité de mise à jour directe. Ainsi, la promotion des activités cinématographiques de la Communauté française passera également par la promotion de nos comédiens.

L'établissement d'une telle base de données constitue un travail conséquent pour lequel toute forme de participation est bienvenue. En effet, la qualité de cette base de données sera directement proportionnelle au nombre d'informations récoltées et à la gestion de celles-ci. La récolte des adresses sera mise en oeuvre par le Service général de l'Audiovisuel. Aussi, plusieurs collaborations sont actuellement envisagées afin d'éviter la création d'un nouvel outil incomplet. En outre, il serait des plus opportun que ce projet puisse bénéficier d'un soutien de la part de votre association.

Quant à votre requête d'intégration de l' ASCO au sein **du Comité de concertation du Centre du cinéma et de l'audiovisuel**, je dois vous préciser ceci: le Comité de concertation a reçu une mission décrétable très précise visant à remettre des avis sur toute question de politique audiovisuelle relative aux secteurs de la production et de la diffusion. Ce sont les associations professionnelles reconnues et actives dans ces deux secteurs -et elles seules- qui sont susceptibles d'être membres effectifs du Comité de concertation.

Néanmoins, le Comité, qui constitue dans les faits une chambre permanente de réflexion sur le secteur audiovisuel, est toujours ouvert à toute question et problématique professionnelle. Dès lors, il lui est arrivé à plusieurs reprises d'inviter des experts qui ont abordé en groupes de travail ou en séance plénière les points qu'ils tenaient à soulever et pour lesquels un avis du Comité de concertation pouvait ensuite contribuer à faire évoluer l'ensemble de la question.

Dans ce cadre, c'est avec grand plaisir que j'inscrirai le point relatif aux comédiens à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité. Celui-ci se fondera sur

l'argumentaire que vous aurez bien voulu préalablement me transmettre, ainsi que sur l'audition des représentants de votre association afin d'élaborer un avis circonstancié et constructif.

Le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Dherte, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général,

Henry INGBERG